



No de résolution  
ou annotation

**COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES  
ONZIÈME SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF  
(2006-2007)  
LE 12 JUIN 2007**

**01.00 RECUEILLEMENT**

À 19 heures, la séance est ouverte par Madame Claudette Labre-Do, présidente du comité exécutif.

**02.00 PRÉSENCES**

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 12 JUIN 2007 AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME CLAUDETTE LABRE-DO ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M<sup>mes</sup> Lise Beauchamp-Brisson (19), Marie-Louise Kerneis (07), Diane Soucy (04), Françoise Théoret (05)

MM. Yvon Derome (21), Marcel Gélinas (03)

Tous commissaires formant quorum.

**ET :**

MM. Roch Thibault, commissaire représentant du comité de parents, niveau secondaire  
Marc Viau, commissaire représentant du comité de parents, niveau primaire

**AINSI QUE :**

M<sup>mes</sup> Susan Tremblay, directrice générale

Carole Blouin, directrice générale adjointe

M. Osvaldo Paolucci, directeur général adjoint

M<sup>e</sup> Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et de l'information

**ET :**

MM. Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles

Denis Hudon, directeur du Service des technologies de l'information et des communications

Claude Marchand, coordonnateur aux Services éducatifs aux jeunes, secteur de l'organisation scolaire et du transport scolaire

Pierre Marchand, directeur du Service des ressources financières

**03.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Rien à signaler.

C.E.-02806-06-07

**04.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Roch Thibault, commissaire,

que les membres du comité exécutif adoptent l'ordre du jour tel que rédigé, à savoir :



No de résolution  
ou annotation

**05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS**

**06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL**

- 06.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2007
- 06.02 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ajournée du 29 mai 2007
- 06.03 Assurances générales 2007-2008 – Adjudication de contrat

**07.00 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES**

- 07.01 Collège Héritage : entente de service
- 07.02 Ajustement du coût de carburant – Berlines
- 07.03 Octroi de contrats de transport scolaire
- 07.04 Transfert de compagnie d'autobus scolaires

**08.00 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE – SERVICES INTERNATIONAUX ET FORMATION À DISTANCE**

**09.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

**10.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**

- 10.01 Liste des comptes : validation

**11.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES**

- 11.01 Aménagement salle de mécanique – École Jacques-Leber – Appel d'offres # P7-046-030-06
- 11.02 Dérogation à la Politique d'acquisition de biens et services – Projets d'investissement et autres contrats
- 11.03 Avenant au protocole d'entente concernant l'utilisation des terrains de soccer à l'école Louis-Philippe-Paré avec la Ville de Châteauguay
- 11.04 Réfection de la rampe d'accès et escalier – Centre d'éducation des adultes de l'Accore – Appel d'offres # P7-049-087-06
- 11.05 Drainage – École Notre-Dame-Saint-Joseph (Bâtisse Notre-Dame) – Appel d'offres # P6-048-003-06

**12.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS**

- 12.01 Infrastructure internet et sécurité – Soumission
- 12.02 Renouvellement de contrats de services – Voix, data et sécurité
- 12.03 Achat de licences Microsoft - Soumission

**13.00 SERVICE DE L'INFORMATION**

**14.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS**

**15.00 LEVÉE DE LA SÉANCE**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

## **05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS**

### **1. Politique d'acquisition de biens et services**

Ce sujet est réglé. Adoption de la Politique d'acquisition de biens et services lors du conseil des commissaires du 12 juin 2007.

## **06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SecrÉTARIAT GÉNÉRAL**

C.E.-02807-06-07

### **06.01 DISPENSATION DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MAI 2007**

CONSIDÉRANT l'article 182 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que les articles 154 à 166, 169, 170, 171, 172, 173, 175.4 à 177.2 s'appliquent au comité exécutif, compte tenu des adaptations nécessaires;

CONSIDÉRANT l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que « Le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé »;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Françoise Théoret, commissaire,

que la secrétaire générale soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2007.

Et que le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2007 soit approuvé tel que rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

C.E.-02808-06-07

### **06.02 DISPENSATION DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU 29 MAI 2007**

CONSIDÉRANT l'article 182 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que les articles 154 à 166, 169, 170, 171, 172, 173, 175.4 à 177.2 s'appliquent au comité exécutif, compte tenu des adaptations nécessaires;

CONSIDÉRANT l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que « Le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé »;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marc Viau, commissaire,



No de résolution  
ou annotation

que la secrétaire générale soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance ajournée du 29 mai 2007.

Et que le procès-verbal de la séance ajournée du 29 mai 2007 soit approuvé tel que rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

C.E.-02809-06-07

**06.03 ASSURANCES GÉNÉRALES 2007-2008 –  
ADJUDICATION DE CONTRAT**

M<sup>e</sup> Nathalie Marceau, secrétaire générale, présente le dossier.

CONSIDÉRANT la délégation de pouvoir accordée au comité exécutif (article 2.1);

CONSIDÉRANT la proposition soumise par la firme de courtiers Lemieux, Ryan et Associés;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Soucy, commissaire,

d'adjuger à la firme **Lemieux, Ryan et Associés** le contrat d'assurances générales 2007-2008 de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries pour la somme de cent douze mille neuf cent soixante-quatre dollars (112 964 \$), taxes en sus;

Et d'autoriser M<sup>e</sup> Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et de l'information et responsable du dossier des assurances, à signer tous les documents afférents pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

C.E.-02810-06-07

**07.00 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES**

**07.01 COLLÈGE HÉRITAGE : ENTENTE DE SERVICE**

Monsieur Claude Marchand, coordonnateur aux Services éducatifs aux jeunes, secteur de l'organisation scolaire et du transport scolaire, présente le dossier.

CONSIDÉRANT la Loi sur l'instruction publique et le Règlement sur le transport des élèves;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Roch Thibault, commissaire,

de conclure une entente de service avec le **Collège Héritage de Châteauguay** pour le transport d'une partie de leurs élèves;

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ladite entente pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



C.E.-02811-06-07

No de résolution  
ou annotation

**07.02 AJUSTEMENT DU COÛT DE CARBURANT -  
BERLINES**

Monsieur Claude Marchand, coordonnateur aux Services éducatifs aux jeunes, secteur de l'organisation scolaire et du transport scolaire, présente le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Gélinas, commissaire,

que la présidence du comité exécutif et la directrice générale autorisent ladite entente pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, et ce pour l'année scolaire 2006-2007.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

C.E.-02812-06-07a

**07.03 ADJUDICATION DES CONTRATS DE TRANSPORT  
SCOLAIRE – AUTOBUS TRANSCO INC.**

Monsieur Denis Hudon, directeur du Service des technologies de l'information et des communications, présente le dossier.

CONSIDÉRANT la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la réglementation sur le transport scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif du transport quant à la procédure d'octroi des contrats;

CONSIDÉRANT la recommandation des négociateurs de la Commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Soucy, commissaire,

que les membres du comité exécutif octroient un contrat de transport scolaire à la firme **Autobus Transco Inc.** pour vingt-six (26) véhicules au montant de un million quatre cent soixante-quatre mille huit cent trente-cinq dollars (1 464 835 \$) pour l'année 2007-2008 renouvelable annuellement pour une période de 5 ans.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

Madame Marie-Louise Kerneis, commissaire, demande le vote qui s'établit comme suit :

ONT VOTÉ POUR	:	5 commissaires
A VOTÉ CONTRE	:	1 commissaire
ABSTENTION	:	1 commissaire

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**



C.E.-02812-06-07b

No de résolution  
ou annotation

**07.03 ADJUDICATION DES CONTRATS DE TRANSPORT  
SCOLAIRE – LES AUTOBUS BAILLARGEON (1976)  
LTÉE**

Monsieur Denis Hudon, directeur du Service des technologies de l'information et des communications, présente le dossier.

CONSIDÉRANT la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la réglementation sur le transport scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif du transport quant à la procédure d'octroi des contrats;

CONSIDÉRANT la recommandation des négociateurs de la Commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Soucy, commissaire,

que les membres du comité exécutif octroient un contrat de transport scolaire à la firme **Les Autobus Baillargeon (1976) Ltée** pour trois (3) véhicules pour la somme de cent quatre-vingt deux mille huit cent vingt-cinq dollars (182 825 \$) pour l'année 2007-2008 renouvelable annuellement pour une période de 5 ans.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

Madame Marie-Louise Kerneis, commissaire, demande le vote qui s'établit comme suit :

ONT VOTÉ POUR	:	5 commissaires
A VOTÉ CONTRE	:	1 commissaire
ABSTENTION	:	1 commissaire

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

C.E.-02812-06-07c

**07.03 ADJUDICATION DES CONTRATS DE TRANSPORT  
SCOLAIRE – AUTOBUS CLAUDE HÉBERT LTÉE**

Monsieur Denis Hudon, directeur du Service des technologies de l'information et des communications, présente le dossier.

CONSIDÉRANT la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la réglementation sur le transport scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif du transport quant à la procédure d'octroi des contrats;

CONSIDÉRANT la recommandation des négociateurs de la Commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Soucy, commissaire,



No de résolution  
ou annotation

que les membres du comité exécutif octroient un contrat de transport scolaire à la firme **Autobus Claude Hébert Ltée** pour douze (12) véhicules pour la somme de six cent soixante-trois mille six cent soixante et onze dollars (663 671 \$) pour l'année 2007-2008 renouvelable annuellement pour une période de 5 ans.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

Madame Marie-Louise Kerneïs, commissaire, demande le vote qui s'établit comme suit :

ONT VOTÉ POUR	:	5 commissaires
A VOTÉ CONTRE	:	1 commissaire
ABSTENTION	:	1 commissaire

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

C.E.-02812-06-07d

**07.03 ADJUDICATION DES CONTRATS DE TRANSPORT SCOLAIRE – TRANSPORT MORAND INC.**

Monsieur Denis Hudon, directeur du Service des technologies de l'information et des communications, présente le dossier.

CONSIDÉRANT la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la réglementation sur le transport scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif du transport quant à la procédure d'octroi des contrats;

CONSIDÉRANT la recommandation des négociateurs de la Commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Soucy, commissaire,

que les membres du comité exécutif octroient un contrat de transport scolaire à la firme **Transport Morand Inc.** pour douze (12) véhicules pour la somme de sept cent mille quatre-vingt-onze dollars (700 091 \$) pour l'année 2007-2008 renouvelable annuellement pour une période de 5 ans.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

Madame Marie-Louise Kerneïs, commissaire, demande le vote qui s'établit comme suit :

ONT VOTÉ POUR	:	5 commissaires
A VOTÉ CONTRE	:	1 commissaire
ABSTENTION	:	1 commissaire

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**



C.E.-02812-06-07e

No de résolution  
ou annotation

**07.03 ADJUDICATION DES CONTRATS DE TRANSPORT  
SCOLAIRE – LIMOCAR ROUSSILLON INC.**

Monsieur Denis Hudon, directeur du Service des technologies de l'information et des communications, présente le dossier.

CONSIDÉRANT la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la réglementation sur le transport scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif du transport quant à la procédure d'octroi des contrats;

CONSIDÉRANT la recommandation des négociateurs de la Commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Soucy, commissaire,

que les membres du comité exécutif octroient un contrat de transport scolaire à la firme **Limocar Roussillon Inc.** pour dix-neuf (19) véhicules pour la somme de un million quatre-vingt-sept mille cent quatre-vingt-quinze dollars (1 087 195 \$) pour l'année 2007-2008 renouvelable annuellement pour une période de 5 ans.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

Madame Marie-Louise Kerneis, commissaire, demande le vote qui s'établit comme suit :

ONT VOTÉ POUR	:	5 commissaires
A VOTÉ CONTRE	:	1 commissaire
ABSTENTION	:	1 commissaire

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

C.E.-02812-06-07f

**07.03 ADJUDICATION DES CONTRATS DE TRANSPORT  
SCOLAIRE – AUTOBUS ST-ISIDORE INC.**

Monsieur Denis Hudon, directeur du Service des technologies de l'information et des communications, présente le dossier.

CONSIDÉRANT la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la réglementation sur le transport scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif du transport quant à la procédure d'octroi des contrats;

CONSIDÉRANT la recommandation des négociateurs de la Commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Soucy, commissaire,



No de résolution  
ou annotation

que les membres du comité exécutif octroient un contrat de transport scolaire à la firme **Autobus St-Isidore Inc.** pour huit (8) véhicules pour la somme de quatre cent trente-six mille cinq cent quatre-trois dollars (436 543 \$) pour l'année 2007-2008 renouvelable annuellement pour une période de 5 ans.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

Madame Marie-Louise Kerneis, commissaire, demande le vote qui s'établit comme suit :

ONT VOTÉ POUR	:	5 commissaires
A VOTÉ CONTRE	:	1 commissaire
ABSTENTION	:	1 commissaire

#### ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

C.E.-02812-06-07g

#### 07.03 ADJUDICATION DES CONTRATS DE TRANSPORT SCOLAIRE – AUTOBUS BROUSSEAU & FILS LTÉE

Monsieur Denis Hudon, directeur du Service des technologies de l'information et des communications, présente le dossier.

CONSIDÉRANT la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la réglementation sur le transport scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif du transport quant à la procédure d'octroi des contrats;

CONSIDÉRANT la recommandation des négociateurs de la Commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Soucy, commissaire,

que les membres du comité exécutif octroient un contrat de transport scolaire à la firme **Autobus Brosseau & Fils Ltée** pour sept (7) véhicules pour la somme de trois cent soixante-dix-neuf mille cent quarante-huit dollars (379 148 \$) pour l'année 2007-2008 renouvelable annuellement pour une période de 5 ans.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

Madame Marie-Louise Kerneis, commissaire, demande le vote qui s'établit comme suit :

ONT VOTÉ POUR	:	5 commissaires
A VOTÉ CONTRE	:	1 commissaire
ABSTENTION	:	1 commissaire

#### ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



C.E.-02812-06-07h

No de résolution  
ou annotation

**07.03 ADJUDICATION DES CONTRATS DE TRANSPORT  
SCOLAIRE – AUTOBUS BOYER INC.**

Monsieur Denis Hudon, directeur du Service des technologies de l'information et des communications, présente le dossier.

CONSIDÉRANT la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la réglementation sur le transport scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif du transport quant à la procédure d'octroi des contrats;

CONSIDÉRANT la recommandation des négociateurs de la Commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Soucy, commissaire,

que les membres du comité exécutif octroient un contrat de transport scolaire à la firme **Autobus Boyer Inc.** pour six (6) véhicules pour la somme de trois cent vingt-neuf mille huit cent quarante et un dollars (329 841 \$) pour l'année 2007-2008 renouvelable annuellement pour une période de 5 ans.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

Madame Marie-Louise Kerneis, commissaire, demande le vote qui s'établit comme suit :

ONT VOTÉ POUR	:	5 commissaires
A VOTÉ CONTRE	:	1 commissaire
ABSTENTION	:	1 commissaire

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

C.E.-02812-06-07i

**07.03 ADJUDICATION DES CONTRATS DE TRANSPORT  
SCOLAIRE – AUTOBUS RACINE LTÉE**

Monsieur Denis Hudon, directeur du Service des technologies de l'information et des communications, présente le dossier.

CONSIDÉRANT la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la réglementation sur le transport scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif du transport quant à la procédure d'octroi des contrats;

CONSIDÉRANT la recommandation des négociateurs de la Commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Soucy, commissaire,

que les membres du comité exécutif octroient un contrat de transport scolaire à la firme **Autobus Racine Ltée** pour deux



No de résolution  
ou annotation

(2) véhicules pour la somme de cent sept mille sept cent vingt-trois dollars (107 723 \$) pour l'année 2007-2008 renouvelable annuellement pour une période de 5 ans.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

Madame Marie-Louise Kerneis, commissaire, demande le vote qui s'établit comme suit :

ONT VOTÉ POUR	:	5 commissaires
A VOTÉ CONTRE	:	1 commissaire
ABSTENTION	:	1 commissaire

#### ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

C.E.-02812-06-07j

#### 07.03 ADJUDICATION DES CONTRATS DE TRANSPORT SCOLAIRE – CLAUDE LANDRY & FILS INC.

Monsieur Denis Hudon, directeur du Service des technologies de l'information et des communications, présente le dossier.

CONSIDÉRANT la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la réglementation sur le transport scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif du transport quant à la procédure d'octroi des contrats;

CONSIDÉRANT la recommandation des négociateurs de la Commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Soucy, commissaire,

que les membres du comité exécutif octroient un contrat de transport scolaire à la firme **Claude Landry & Fils Inc.** pour trois (3) véhicules pour la somme de cent soixante et un mille trois cent soixante-dix-huit dollars (161 378 \$) pour l'année 2007-2008 renouvelable annuellement pour une période de 5 ans.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

Madame Marie-Louise Kerneis, commissaire, demande le vote qui s'établit comme suit :

ONT VOTÉ POUR	:	5 commissaires
A VOTÉ CONTRE	:	1 commissaire
ABSTENTION	:	1 commissaire

#### ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



C.E.-02812-06-07k

No de résolution  
ou annotation

**07.03 ADJUDICATION DES CONTRATS DE TRANSPORT SCOLAIRE – 9072-0103 QUÉBEC INC.**

Monsieur Denis Hudon, directeur du Service des technologies de l'information et des communications, présente le dossier.

CONSIDÉRANT la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la réglementation sur le transport scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif du transport quant à la procédure d'octroi des contrats;

CONSIDÉRANT la recommandation des négociateurs de la Commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Soucy, commissaire,

que les membres du comité exécutif octroient un contrat de transport scolaire à la firme **9072-0103 Québec Inc.** pour quinze (15) véhicules pour la somme de six cent quatre-vingt onze mille cinq cent vingt-cinq dollars (691 525 \$) pour l'année 2007-2008 renouvelable annuellement pour une période de 5 ans.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

Madame Marie-Louise Kerneis, commissaire, demande le vote qui s'établit comme suit :

ONT VOTÉ POUR	:	5 commissaires
A VOTÉ CONTRE	:	1 commissaire
ABSTENTION	:	1 commissaire

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

C.E.-02812-06-071

**07.03 ADJUDICATION DES CONTRATS DE TRANSPORT SCOLAIRE – AUTOBUS RICHELIEU LTÉE**

Monsieur Denis Hudon, directeur du Service des technologies de l'information et des communications, présente le dossier.

CONSIDÉRANT la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la réglementation sur le transport scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif du transport quant à la procédure d'octroi des contrats;

CONSIDÉRANT la recommandation des négociateurs de la Commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Soucy, commissaire,



No de résolution  
ou annotation

que les membres du comité exécutif octroient un contrat de transport scolaire à la firme **Autobus Richelieu Ltée** pour six (6) véhicules pour la somme de trois cent quarante-quatre mille huit cent soixante-douze dollars (344 872 \$) pour l'année 2007-2008 renouvelable annuellement pour une période de 5 ans.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

Madame Marie-Louise Kerneïs, commissaire, demande le vote qui s'établit comme suit :

ONT VOTÉ POUR	:	5 commissaires
A VOTÉ CONTRE	:	1 commissaire
ABSTENTION	:	1 commissaire

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

C.E.-02812-06-07m

**07.03 ADJUDICATION DES CONTRATS DE TRANSPORT SCOLAIRE – AUTOBUS ST-MICHEL INC.**

Monsieur Denis Hudon, directeur du Service des technologies de l'information et des communications, présente le dossier.

CONSIDÉRANT la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la réglementation sur le transport scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif du transport quant à la procédure d'octroi des contrats;

CONSIDÉRANT la recommandation des négociateurs de la Commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Soucy, commissaire,

que les membres du comité exécutif octroient un contrat de transport scolaire à la firme **Autobus St-Michel Inc.** pour quatre (4) véhicules pour la somme de deux cent vingt-deux mille sept cent quarante-quatre dollars (222 744 \$) pour l'année 2007-2008 renouvelable annuellement pour une période de 5 ans.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

Madame Marie-Louise Kerneïs, commissaire, demande le vote qui s'établit comme suit :

ONT VOTÉ POUR	:	5 commissaires
A VOTÉ CONTRE	:	1 commissaire
ABSTENTION	:	1 commissaire

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**



C.E.-02812-06-07n

No de résolution  
ou annotation

**07.03 ADJUDICATION DES CONTRATS DE TRANSPORT SCOLAIRE – RO-BUS INC.**

Monsieur Denis Hudon, directeur du Service des technologies de l'information et des communications, présente le dossier.

CONSIDÉRANT la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la réglementation sur le transport scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif du transport quant à la procédure d'octroi des contrats;

CONSIDÉRANT la recommandation des négociateurs de la Commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Soucy, commissaire,

que les membres du comité exécutif adjugent un contrat de transport scolaire à la firme **RO-BUS Inc.** pour quatorze (14) véhicules pour la somme de sept cent cinquante-huit mille cent quatre-vingt-seize dollars (758 196 \$) pour l'année 2007-2008 renouvelable annuellement pour une période de 5 ans.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

Madame Marie-Louise Kerneis, commissaire, demande le vote qui s'établit comme suit :

ONT VOTÉ POUR	:	5 commissaires
A VOTÉ CONTRE	:	1 commissaire
ABSTENTION	:	1 commissaire

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

C.E.-02812-06-07o

**07.03 ADJUDICATION DES CONTRATS DE TRANSPORT SCOLAIRE – 9135-2062 QUÉBEC INC.**

Monsieur Denis Hudon, directeur du Service des technologies de l'information et des communications, présente le dossier.

CONSIDÉRANT la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la réglementation sur le transport scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif du transport quant à la procédure d'octroi des contrats;

CONSIDÉRANT la recommandation des négociateurs de la Commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Soucy, commissaire,

que les membres du comité exécutif octroient un contrat de transport scolaire à la firme **9135-2062 Québec Inc.** pour



No de résolution  
ou annotation

neuf (9) véhicules pour la somme de cinq cent quatre-vingt quinze mille deux cent cinquante-deux dollars (595 252 \$) pour l'année 2007-2008 renouvelable annuellement pour une période de 5 ans.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

Madame Marie-Louise Kerneïs, commissaire, demande le vote qui s'établit comme suit :

ONT VOTÉ POUR	:	5 commissaires
A VOTÉ CONTRE	:	1 commissaire
ABSTENTION	:	1 commissaire

#### ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

C.E.-02812-06-07p

#### 07.03 ADJUDICATION DES CONTRATS DE TRANSPORT SCOLAIRE – AUTOBUS DUFRESNE

Monsieur Denis Hudon, directeur du Service des technologies de l'information et des communications, présente le dossier.

CONSIDÉRANT la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la réglementation sur le transport scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif du transport quant à la procédure d'octroi des contrats;

CONSIDÉRANT la recommandation des négociateurs de la Commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Soucy, commissaire,

que les membres du comité exécutif octroient un contrat de transport scolaire à la firme **Autobus Dufresne** pour cinq (5) véhicules pour la somme de deux cent soixante-deux mille neuf cent dix-neuf dollars (262 919 \$) pour l'année 2007-2008 renouvelable annuellement pour une période de 5 ans.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

Madame Marie-Louise Kerneïs, commissaire, demande le vote qui s'établit comme suit :

ONT VOTÉ POUR	:	5 commissaires
A VOTÉ CONTRE	:	1 commissaire
ABSTENTION	:	1 commissaire

#### ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



C.E.-02812-06-07q

No de résolution  
ou annotation

**07.03 ADJUDICATION DES CONTRATS DE TRANSPORT SCOLAIRE – TRANSBUS (1986) INC.**

Monsieur Denis Hudon, directeur du Service des technologies de l'information et des communications, présente le dossier.

CONSIDÉRANT la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la réglementation sur le transport scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif du transport quant à la procédure d'octroi des contrats;

CONSIDÉRANT la recommandation des négociateurs de la Commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Soucy, commissaire,

que les membres du comité exécutif octroient un contrat de transport scolaire à la firme **Transbus (1986) Inc.** pour quatre (4) véhicules pour la somme de deux cent vingt mille deux cent treize dollars (220 213 \$) pour l'année 2007-2008 renouvelable annuellement pour une période de 5 ans.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

Madame Marie-Louise Kerneis, commissaire, demande le vote qui s'établit comme suit :

ONT VOTÉ POUR	:	5 commissaires
A VOTÉ CONTRE	:	1 commissaire
ABSTENTION	:	1 commissaire

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

C.E.-02813-06-07

**07.04 TRANSFERT DE CONTRAT ENTRE TRANSPORTEURS DE NOTRE COMMISSION SCOLAIRE – Compagnie 9072-0103 Québec Inc. (Transbus) – Compagnie Autobus Hemmingford Inc.**

Monsieur Claude Marchand, coordonnateur aux Services éducatifs aux jeunes, secteur de l'organisation scolaire et du transport scolaire, présente le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yvon Derome, commissaire,

que la **compagnie 9072-0103 Québec Inc. (Transbus)** acquiert les actifs de la **compagnie Autobus Hemmingford Inc.** pour les circuits numéros 201 et 203, et ce à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale autorisent ladite entente pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

**08.00 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA  
FORMATION PROFESSIONNELLE – SERVICES  
INTERNATIONAUX ET FORMATION À DISTANCE**

**09.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

**10.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**

**10.01 LISTE DES COMPTES : VALIDATION**

Monsieur Pierre Marchand, directeur du Service des ressources financières, avise que la liste des comptes qui se rapportent à la période commençant le 9 mai 2007 et se terminant le 5 juin 2007 n'a pas donné lieu à des questions.

**11.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES**

C.E.-02814-06-07

**11.01 AMÉNAGEMENT DE LA SALLE DE MÉCANIQUE –  
ÉCOLE JACQUES-LEBER - APPEL D'OFFRES # P7-  
046-030-06**

Monsieur Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre politique d'acquisition de biens et services et le nombre de soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Roch Thibault, commissaire,

d'octroyer le contrat pour l'aménagement de la salle de mécanique à l'école Jacques-Leber à **Construction ADOC** pour un montant forfaitaire de quatre-vingt-dix-sept mille deux cent dollars (97 200 \$), le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du 10 mai 2007.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

C.E.-02815-06-07

**11.02 DÉROGATION À LA POLITIQUE D'ACQUISITION  
DE BIENS ET SERVICES – PROJETS  
D'INVESTISSEMENT ET AUTRES CONTRATS**

Monsieur Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Françoise Théoret, commissaire,

que la Direction générale soit mandatée pour octroyer les contrats pour les projets prévus au plan d'investissement



No de résolution  
ou annotation

2007-2008, ainsi que les autres contrats à octroyer pendant la période estivale.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

C.E.-02816-06-07

**11.03 AVENANT AU PROTOCOLE D'ENTENTE CONCERNANT L'UTILISATION DES TERRAINS DE SOCCER À L'ÉCOLE LOUIS-PHILIPPE-PARÉ AVEC LA VILLE DE CHÂTEAUGUAY**

Monsieur Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales ainsi que le ministère de la Justice exigent un avenant au protocole d'entente concernant l'utilisation des terrains de soccer à l'école Louis-Philippe-Paré avec la Ville de Châteauguay;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Soucy, commissaire,

que les membres du comité exécutif entérinent l'avenant au protocole tel que signé le 8 mai 2007.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer tout autre document découlant du protocole d'entente concernant l'utilisation des terrains de soccer à l'école Louis-Philippe-Paré avec la Ville de Châteauguay.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

C.E.-02817-06-07

**11.04 RÉFECTION DE LA RAMPE D'ACCÈS ET ESCALIER – CENTRE D'ÉDUCATION DES ADULTES DE L'ACCORE – APPEL D'OFFRES # P7-049-087-06**

Monsieur Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre politique d'acquisition de biens et services et le nombre de soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Louise Kerneis, commissaire,

d'octroyer le contrat pour la réfection de la rampe d'accès et escalier au Centre d'éducation des adultes de l'Accore à **J.P. Énergie Design Inc.** pour un montant forfaitaire de quarante-huit mille sept cent quatre-vingt-cinq dollars et soixante-quatorze cents (48 785,74 \$), le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du 11 juin 2007.



No de résolution  
ou annotation

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

C.E.-02818-06-07

**11.05 DRAINAGE – ÉCOLE NOTRE-DAME-SAINT-JOSEPH (Bâtisse Notre-Dame) – APPEL D'OFFRES # P6-048-003-06**

Monsieur Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre politique d'acquisition de biens et services et le nombre de soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Lise Beauchamp-Brisson, commissaire,

d'octroyer le contrat pour les travaux de drainage à l'école Notre-Dame-Saint-Joseph (Bâtisse Notre-Dame) à **Calfeufrage Marcel Leroux Inc.** pour un montant forfaitaire de cent soixante-dix-huit mille huit cent cinquante dollars et vingt-sept cents (178 850,27 \$), le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du 7 juin 2007.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**12.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS**

**12.01 INFRASTRUCTURE INTERNET ET SÉCURITÉ - SOUMISSION**

Ce sujet est reporté en août 2007.

C.E.-02819-06-07

**12.02 RENOUELEMENT DE CONTRATS DE SERVICES – VOIX, DATA ET SÉCURITÉ**

Monsieur Denis Hudon, directeur du Service des technologies de l'information et des communications, présente le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Louise Kerneis, commissaire,

que le comité exécutif approuve, conformément à l'article 2, la prolongation pour un an, des contrats de services adjugés le 18 octobre 2005 à la firme **Telus Systèmes nationaux**, soit du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2008.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

C.E.-02820-06-07

### 12.03 ACHAT DE LICENCES MICROSOFT - SOUMISSION

Monsieur Denis Hudon, directeur du Service des technologies de l'information et des communications, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre politique d'acquisition de biens et services et le nombre de soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Françoise Théoret, commissaire,

d'octroyer le contrat pour l'achat de licences Microsoft à **Central Microsystèmes** pour un montant de quarante-trois mille quatre cent quatre-vingt-seize dollars et quatre-vingt-dix-neuf cents (43 496,99 \$).

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Susan Tremblay, directrice générale, remercie Monsieur Claude Marchand, coordonnateur aux Services éducatifs aux jeunes, secteur de l'organisation scolaire et du transport scolaire, pour son apport à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

Madame Susan Tremblay remercie également Monsieur Denis Hudon, directeur du Service des technologies de l'information et des communications, pour son apport dans la négociation des contrats de transport scolaire.

### 13.00 SERVICE DE L'INFORMATION

### 14.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

### 15.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, la présente séance ordinaire est levée.

  
\_\_\_\_\_  
Présidence de la séance

  
\_\_\_\_\_  
Secrétaire générale

A.14.02  
D:\Textes\2006-2007\CEX\Procès-verbaux\12 juin 2007 - A.14.02.doc